

**MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250**

ARRÊTÉ



Réglementant le stationnement et la circulation
Avenue du 11 novembre 1918, Rue Jean-Baptiste
Betout et Rue Pierre Duditlieu

Madame la Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière,
Vu la demande de travaux de marquage au sol de la société AXIMUM, ZA Jean Monnet 87920 à CONDAT SUR VIENNE avenue du 11 novembre 1918, rue Jean-Baptiste Betout et rue Pierre Duditlieu,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de marquage au sol avenue du 11 novembre 1918, rue Jean-Baptiste Betout et rue Pierre Duditlieu la circulation pourra être alternée manuellement au fur et à mesure des travaux à compter du 3 février 2026 pour une durée estimée de 30 jours calendaires.



ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la société AXIMUM, bénéficiaire de la demande conformément à la réglementation en vigueur.

La société AXIMUM devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention au 06.08.68.34.04.

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
Le Département de la Haute-Vienne,
La Cabinet Déjante,
La société AXIMUM

Fait et arrêté à Bessines, le 28 janvier 2026
La Maire,
Andréa BROUILLE

